

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

---

## **MODIFICATIONS SIMPLIFIEES N°1 ET 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT**

Par délibérations du 8 février 2024 et du 18 juin 2024, le conseil municipal a décidé des modalités de mise à disposition du public des projets de modifications simplifiées n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Léonard de Noblat.

La mise à disposition des dossiers des projets de modifications simplifiées et d'un registre permettant au public de formuler ses observations se déroulera :

**du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024**

soit durant 30 jours consécutifs,

au sein du

**service urbanisme de la mairie**

**Place du 14 Juillet - 87400 Saint-Léonard de Noblat**

**aux jours et heures habituels d'ouverture**

**soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,**

Les projets de modifications simplifiées n° 1 et 2 du PLU portent respectivement sur :

- L'assouplissement de plusieurs points du règlement écrit, et la modification légère de deux OAP
- La rectification d'une erreur matérielle

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-saint-leonard.fr/ma-ville/urbanisme>

A l'issue de la mise à disposition, le conseil municipal en tirera le bilan et se prononcera par délibération sur l'approbation des modifications simplifiées n°1 et 2 du PLU.